

le vendredi 10 juin 2005

10 h

Prière.

Après les questions orales, le président déclare qu'on ne peut poser des questions à un ou une ministre et en profiter pour adresser des propos à un ou une autre ministre.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que le projet de loi d'intérêt privé 51 soit lu une deuxième fois aujourd'hui.

L'hon. M. Green propose que la Chambre reprenne le débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 70 et passe à la deuxième lecture des projets de loi 71, 72 et 73, après quoi la Chambre se formera en Comité des subsides pour continuer d'étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé et du Mieux-être.

Il est unanimement convenu de modifier l'ordre du jour comme l'a proposé le leader parlementaire du gouvernement et de modifier l'horaire de séance : de suspendre la séance de 12 h 30 à 13 h et de la lever à 16 h 30.

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

51, *Loi sur les urbanistes professionnels certifiés.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, le président ordonne que le projet de loi d'intérêt privé 51 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

51, *Loi sur les urbanistes professionnels certifiés.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 70, *Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL.*

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 70, *Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL*, soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 27

l'hon. M ^{me} Blaney	M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M ^{me} Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M ^{me} MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

CONTRE : 26

M. McGinley	M ^{me} Weir	M. Arseneault
M. Jamieson	M. Albert	M. Foran
M. MacIntyre	M. Ouellette	M. A. LeBlanc
M. Allaby	M ^{me} Robichaud	M. Paulin
M. S. Graham	M. Lamrock	M. Doucet
M. Haché	M. Targett	M. R. Boudreau
M. Armstrong	M. Burke	M. Brewer
M. Landry	M. Murphy	M. V. Boudreau
M. Branch	M. Kenny	

Le projet de loi 70, *Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 13 h 8.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 71, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 71 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 72, *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 72 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 72, *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 73, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 73 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 73, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2005-2006

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Services administratifs	17 464 000
Santé publique et services médicaux	636 938 000
Services des établissements	1 058 145 000

Services de santé mentale	61 692 000
Moins : crédits législatifs	38 000
Votés	1 774 201 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2005-2006

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Santé et Mieux-être	3 202 000
---------------------------	-----------

AVANCES DE PETITE CAISSE

Santé et Mieux-être	30 000
---------------------------	--------

La Chambre adopte ces crédits.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Green, appuyé par M. Lamrock, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'ordre spécial de la Chambre adopté le 10 décembre 2004, l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 21 juin 2005 à 10 heures, après quoi elle continuera de se réunir pour conduire ses travaux. (Motion 109.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Green, appuyé par M. Lamrock, propose ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires non encore votées par le Comité des subsides soient renvoyées au Comité permanent des prévisions budgétaires, qui fera rapport à la Chambre, le 21 juin 2005, de l'avancement de ses travaux. (Motion 110.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 15 h 41.